

Séance du conseil communal du 28 novembre 2023

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	2
Séance publique	2
1. Communication du collège des bourgmestre et échevins	2
2. Finances communales	2
2.1) Présentation du budget rectifié 2023 et du budget initial 2024	2
2.2) Office social de Käerjeng – Approbation du budget rectifié de l'exercice 2023 et du budget initial de l'exercice 2024	10
3. Aménagement communal et environnement	11
3.1) SICONA – Approbation du programme d'action 2024	11
4. Enseignement	14
4.1) École de musique – Présentation et vote sur l'organisation scolaire définitive de l'année scolaire 2023/2024	14
5. Règlements temporaires de circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	14
5.1) Règlement temporaire de la circulation, au croisement du boulevard J-F Kennedy entre l'avenue de Luxembourg et la rue Pierre Schütz à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 novembre 2023 délibération n°1	14
5.2) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 171 et 175 avenue de Luxembourg à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 novembre 2023 délibération n°2	14
6. Questions et réponses	14
Séance à huis clos	15
7. Personnel communal	15
7.1) Attribution d'une indemnité spéciale mensuelle de 20 points indiciaires à Madame Diane Frisch, employée communale du groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif	15

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Tom Ferber, Jil Feipel, Jérôme Hautus et Vincenzo Turcarelli, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Fernand Kartheiser, conseiller.

Début de séance : 8h15

Lieu : Maison communale / salle des séances

Séance publique

1. Communication du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : L'ouverture de la maison de retraite de Bascharage a encore été reportée de six mois. Alors que l'ouverture initiale était prévue pour 2022, celle-ci est désormais prévue pour la fin de l'année 2024.

2. Finances communales

2.1) Présentation du budget rectifié 2023 et du budget initial 2024

Michel Wolter, bourgmestre : Je vais maintenant vous présenter en détail le projet de budget. Comme chaque année, je remercie tous les collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration du budget. Un tel document se compose de données provenant de nos services internes, mais aussi de chiffres qui nous sont transmis par des services extérieurs. Ainsi, les dépenses liées aux syndicats de communes dont nous sommes membres ont une influence non négligeable sur notre budget. Je tiens également à remercier les membres de la commission consultative des finances et de la planification budgétaire, qui a consacré deux séances intensives à l'analyse du budget. En outre, mes remerciements vont à notre service financier, sous la direction de Monsieur Gilbert Haag, ainsi qu'au collège des bourgmestre et échevins, pour la manière patiente dont ce document budgétaire a été élaboré.

Il s'agit du premier projet de budget de cette législature, et comme certains membres du conseil communal n'ont pas encore beaucoup d'expérience en matière de budget communal, je vais commencer la présentation par quelques informations générales.

Le budget communal est basé sur la comptabilité communale, dite comptabilité caméraliste. On entend par là la tenue quelque peu simplifiée d'un livre de caisse avec les recettes et les dépenses, et le report respectif du solde à la fin de l'année. Ce solde permet de déterminer la marge de manœuvre pour les investissements à réaliser les années suivantes. A l'inverse, la plupart des syndicats communaux tiennent une comptabilité commerciale qui prévoit des amortissements.

La présentation n'aborde pas chaque poste budgétaire individuellement, mais je souhaite plutôt, à l'aide d'une analyse financière technique, replacer le budget dans le contexte de la situation actuelle de la Commune. Qu'est-ce qui a déjà été fait, qu'est-ce que nous avons encore à faire et comment pouvons-nous réaliser nos projets ? Depuis de nombreuses années, nous veillons dans notre Commune à ne pas prévoir dans le budget plus de projets que nous ne pouvons en réaliser. Certes, pour les projets extraordinaires, nous inscrivons

expressément des dépenses plus élevées que celles que nous dépenserions normalement dans l'année en cours, mais cela s'explique par le fait qu'il n'est pas possible de prévoir exactement comment les différents projets vont avancer et qu'il faut prévoir une certaine flexibilité pour que ne pas être bloqué par des difficultés financières. Dans ma présentation, j'accorde une attention particulière aux projets extraordinaires qui servent à moderniser notre Commune. Lors du vote, nous faisons une distinction entre le budget rectifié de l'année 2023 et le projet de budget pour l'année 2024, mais je traiterai les deux documents ensemble, car la plupart des projets s'étendent sur plus d'un exercice budgétaire.

Le principe de la comptabilité communale connaît donc un budget initial qui est ensuite retravaillé lors de l'établissement du budget pour l'année suivante, en adaptant les différents postes budgétaires et en imputant des chiffres réalistes sur la base des valeurs empiriques déjà connues. Un exercice budgétaire communal s'étend jusqu'au 30 avril de l'année suivante, ce qui signifie qu'il faut toujours prévoir une certaine marge de manœuvre. A la fin de l'exercice budgétaire, on établit les comptes de fin d'année, qui comprennent les recettes et les dépenses réelles d'un exercice budgétaire. Il en existe deux, à savoir les comptes de clôture annuels administratifs du collège des bourgmestre et échevins et les comptes de clôture annuels du receveur communal.

Le budget communal se compose de quatre chapitres. Au début, il y a les recettes ordinaires, dont la majeure partie est constituée par les dotations de l'État : l'impôt commercial et le fonds de dotation communal, à partir duquel les communes reçoivent les moyens nécessaires pour accomplir les tâches qui leur sont confiées. Il existe également des recettes que la Commune génère elle-même en proposant des services. Il s'agit principalement de la collecte des déchets, de l'approvisionnement en eau potable et de l'évacuation des eaux usées. Ces services doivent être organisés de manière à couvrir au mieux leurs coûts.

Le deuxième chapitre comprend les dépenses ordinaires, c'est-à-dire principalement les frais de fonctionnement courants et les salaires. Actuellement, nous menons des discussions avec le ministère de l'Intérieur pour savoir ce qui peut encore être considéré comme des dépenses ordinaires de nos jours et ce qui doit être comptabilisé dans la partie extraordinaire du budget. Alors que le ministère considère de plus en plus qu'il s'agit d'un investissement, je reste d'avis qu'il ne faut considérer comme investissement que l'acquisition initiale, et non le remplacement du stock.

Au troisième chapitre, nous trouvons les recettes extraordinaires, qui sont en grande partie constituées de subsides qui nous sont accordés lors de la mise en œuvre de projets extraordinaires. Ces subsides sont accordés par les différents ministères dont relève le projet en question, mais souvent dans la limite des moyens budgétaires disponibles. Cela explique pourquoi certaines subventions ne sont pas versées l'année même où le projet correspondant a été achevé.

Le dernier chapitre concerne les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire tous les investissements que nous réalisons pour moderniser et mettre à niveau notre Commune, qu'il s'agisse de la construction d'une école, d'une maison relais ou d'une maison de retraite, de la rénovation des réseaux souterrains ou d'une station d'épuration, ou encore de l'achat de biens immobiliers ou de véhicules.

A la fin du document budgétaire, il y a encore quelques listes récapitulatives intéressantes sur les effectifs du personnel communal ou les dépenses relatives aux différents syndicats intercommunaux.

Après cette brève introduction sur la structure du budget communal, j'en viens maintenant à l'analyse financière. Le budget de l'année 2024 prévoit environ 58,6 millions € de recettes ordinaires, contre des dépenses d'environ 49,3 millions €. Il en résulte un excédent ordinaire assez constant de 9,3 millions €. L'augmentation des recettes couvre donc l'augmentation des dépenses. Cet excédent est toutefois toujours un peu plus élevé dans les comptes de fin d'année, car le budget se compose de dépenses tendanciuellement surestimées et de recettes sous-estimées. Ces dernières années, l'excédent ordinaire réel se situait entre 12,4 et 13,6 millions d'euros, et je pense que l'excédent de l'exercice 2023 se situera également entre 13 et 14 millions d'euros.

Nous estimons les recettes extraordinaires à 11,7 millions d'euros pour 2024, dont 4,5 millions d'euros correspondent toutefois à un emprunt bancaire que nous avons dû prévoir pour maintenir l'équilibre du budget. Nous chiffrons les dépenses à environ 23,8 millions d'euros. Dans le budget initial de l'année 2023, 42,8 millions € étaient encore prévus. Toutes ces dépenses sont également effectuées, mais de nombreuses dépenses sont reportées

d'une année à l'autre. Dans la partie extraordinaire du budget, nous dépensons donc environ 12,1 millions € de plus que les recettes que nous percevons, de sorte que notre situation financière se dégraderait théoriquement d'environ 3 millions €. Néanmoins, nous abordons l'année 2024 avec une perspective financière bien meilleure que l'année précédente. Cette situation s'explique principalement par le fait que nous n'avons pratiquement pas inscrit de nouveaux projets au budget 2024. En prévision des élections communales, nous avons décidé il y a un an de ne terminer que les grands projets en cours, afin d'analyser ensuite la situation financière et de fixer sur cette base les priorités pour les années 2025 à 2029.

L'année 2024 est donc en quelque sorte une année de transition, au cours de laquelle il s'agira surtout de mener à bien les projets en cours et d'en planifier de nouveaux, qui seront ensuite réalisés au cours des années suivantes. Compte tenu du fait que nous dépenserons plus que nous ne percevons dans les années à venir, les réserves vont diminuer. Les économies accumulées devraient être suffisantes pour achever les projets de la législature précédente. Les projets de la législature actuelle devraient alors être financés soit par l'excédent dégagé chaque année, soit à l'aide d'un emprunt bancaire. Le dernier emprunt a été réalisé en 2006 pour financer le campus scolaire « Op Acker ». Ces emprunts sont maintenant presque entièrement remboursés, de sorte que notre Commune n'a presque plus de dettes. Fin 2024, la dette de la Commune sera inférieure à 1 million d'euros.

Alors que nous disposions encore d'un solde de 23 millions d'euros dans les comptes de clôture de l'année 2021, ce solde n'était plus que d'environ 13 millions d'euros dans les comptes de l'année 2022, ce qui signifie qu'en 2022, nous avons dépensé environ 10 millions d'euros de plus que nous en avons perçus. Le budget rectifié 2023 prévoit actuellement une baisse des réserves à environ 3,2 millions d'euros, mais il faut tenir compte du fait que la réalité sera finalement plus positive. Certes, les recettes ordinaires semblent actuellement suivre le rythme des dépenses ordinaires, mais cela est uniquement dû aux dotations de l'État provenant du fonds de dotation qui, selon la circulaire ministérielle relative aux budgets communaux, sont plus élevées de 4,7 millions € dans le budget rectifié de l'année 2023 que ce qui était encore prévu dans le budget initial. Une partie considérable de ces recettes supplémentaires sera toutefois absorbée par la hausse des coûts salariaux.

Il est également intéressant de noter qu'à cette date, nous avons déjà engagé environ 21,7 millions d'euros de dépenses extraordinaires pour 2023. Il y a un an, à la même date, nous avons dépensé près de 5 millions d'euros de moins, ce qui s'explique par le fait que les grands projets en cours sont désormais dans la phase finale de leur mise en œuvre et que de nombreuses factures ont déjà été émises. Je pars personnellement du principe que sur les 33,8 millions d'euros prévus dans le budget rectifié, nous dépenserons entre 27 et 28 millions d'euros, le reste étant reporté à 2024.

Le résultat à la fin de l'exercice 2023, qui s'élève à 3,2 millions d'euros, devrait être bien plus élevé à la clôture des comptes. J'estime que l'excédent ordinaire sera supérieur de 2,5 millions d'euros et que la partie extraordinaire devrait être meilleure de 5,5 millions d'euros. Si l'on ajoute le fonds de réserve d'environ 1,5 million d'euros, nous devrions donc avoir un solde d'environ 12,5 millions d'euros dans les comptes de clôture 2023. Avec un excédent ordinaire estimé à 11,5 millions d'euros en 2024, cela ferait un total de 24 millions €. Cela correspond à peu près au total des dépenses extraordinaires de l'année 2024. Cela m'amène à la conclusion que nous n'aurons probablement pas besoin de l'emprunt de 4,5 millions d'euros l'année prochaine non plus, et que les réserves devraient suffire pour clôturer l'année 2024. De toute façon, nous ne pouvons pas décider d'un emprunt bancaire tant que nous n'avons pas épuisé nos réserves. La situation actuelle des taux d'intérêt rend de toute façon le financement de projets par un emprunt moins intéressant qu'il y a deux ans.

Je voudrais maintenant présenter en détail les quatre plus grands projets de ces dernières années : la nouvelle salle des fêtes à Clemency, le réaménagement du centre de Clemency, la nouvelle école préscolaire avec maison relais à Bascharage et le réaménagement du boulevard J.-F. Kennedy. Ces quatre projets représentent un total d'environ 54 millions d'euros. Avec un excédent ordinaire d'environ 11 millions d'euros par an, il ne reste que 12 millions d'euros sur les 66 millions ainsi générés pour d'autres investissements durant toute la législature. Sur les 54 millions d'euros en question, il reste encore 11,8 millions d'euros à payer jusqu'à l'achèvement des projets en 2024.

Le collègue des bourgmestre et échevins ne peut engager que les dépenses autorisées par le conseil communal dans le cadre du budget communal. Les projets extraordinaires, accompagnés d'un devis, doivent encore être approuvés séparément par le conseil

communal. A la fin du projet, le collège des bourgmestre et échevins soumet au conseil communal un décompte final pour chaque projet achevé. Celui-ci ne peut pas dépasser de plus de 10% les montants approuvés, sinon un devis supplémentaire doit être soumis au vote. Ces dernières années, la pandémie et la situation géopolitique ont fait en sorte que presque tous les projets coûtent plus cher que prévu. En conséquence, nous avons dû voter à plusieurs reprises sur des devis supplémentaires. Les dépenses extraordinaires qui n'ont pas été effectuées avant la clôture de l'exercice sont reportées à 2024.

Le budget 2024 est un budget de transition, mais c'est aussi un budget qui pose les jalons pour une qualité de vie et la durabilité. Cela signifie que nous terminons d'abord les projets de la législature 2018-2023 et que nous nous penchons ensuite sur ce qui peut être fait dans les années 2025-2029. Au cours des 10 à 15 dernières années, la situation financière du pays a largement contribué à la mise en œuvre de notre ambitieux paquet d'investissements. Je ne suis toutefois pas convaincu que nous pourrions continuer à investir dans les mêmes proportions et qu'au final, nous ne pourrions peut-être pas réaliser tous les projets que nous nous sommes fixés aujourd'hui. Il faudra alors fixer des priorités. Pour l'instant, il s'agit d'abord de planifier des projets et de définir des devis. Ensuite, la situation financière de la Commune indiquera, le moment venu, quels projets pourront être mis en œuvre ou non.

Passons maintenant à la qualité de vie et à la durabilité. Au cours de la période législative actuelle, deux projets vont se distinguer des autres. La construction d'une nouvelle maison communale sera probablement le dernier grand projet de construction, après que nous ayons déjà beaucoup investi dans les bâtiments ces dernières années, que ce soit dans les domaines de l'école, de l'accueil, du sport ou de la culture. Avec environ 25 millions d'euros, ce projet s'étendra encore jusqu'à la prochaine période législative, la construction devrait commencer en 2026 et durer environ quatre ans. Le deuxième grand projet sera la rénovation de la « N5 - Avenue de Luxembourg », depuis le croisement avec la « Rue de l'Eau » jusqu'à la sortie de Bascharage en direction de Schouweiler. Certes, nous n'avons pas encore de devis, mais compte tenu de l'ampleur et de la longueur du tronçon de la voirie, nous prévoyons plus de 20 millions d'euros. Ces travaux pourraient avoir lieu aux alentours des années 2027-2031. Avec ces deux projets, nous grevons donc déjà les budgets des années 2029, 2030 et 2031.

Ces dernières années, nous avons dû investir beaucoup dans les stations d'épuration. En revanche, les infrastructures sont désormais entièrement rénovées et il ne faut pas s'attendre à des investissements importants dans les années à venir. Les infrastructures souterraines sont également en bon état pour la plupart, car nous avons également fait nos devoirs dans ce domaine par le passé.

Pour certains projets de la période précédente, nous avons déjà dû approuver des crédits supplémentaires, pour d'autres, ce sera encore le cas. À Linger, nous avons transformé l'ancienne école en auberge dans le cadre du « Red Rock Trail ». Nous avons commencé avec un budget de 1,1 million d'euros, en 2022 nous avons déjà dû approuver 275.000 euros supplémentaires, et nous pensons que nous aurons besoin de 200.000 euros supplémentaires pour terminer le projet. D'une part, nous avons été victimes de l'explosion générale des coûts dans le secteur de la construction, d'autre part, nous sommes tombés dans le piège d'une entreprise qui nous a laissés en plan pendant un an et demi. Malheureusement, cette entreprise était notamment responsable de la construction de l'issue de secours et de l'escalier de secours, si bien que le bâtiment qui devait initialement être la première auberge du « Trail » sera finalement la toute dernière à ouvrir.

Le projet de construction de routes dans les rues de Hautcharage « Nic. Roth », « Jean-Pierre Thiry » et « Eugène Mouschand » est terminé. Le devis initial était de 3.815.000 €. En 2022, 690.000 € supplémentaires ont été approuvés, mais ce montant comprend une participation de 270.000 € d'un maître d'ouvrage privé qui s'était associé au projet. Avec 420.000 €, l'augmentation n'est donc que d'un peu plus de 10% supérieure au premier devis. Le réaménagement du « boulevard J.-F. Kennedy » a démarré avec un devis de 10.105.000 € en 2019. Il y a un an, nous avons déjà prévu un crédit supplémentaire de 2,5 millions d'euros dans le budget, et nous estimons désormais que nous aurons besoin d'environ 3,5 millions d'euros. Toutefois, nous manquons actuellement de détails, de sorte que nous nous basons uniquement sur des valeurs empiriques et sur la prudence.

La deuxième phase du parc « Um Paesch » à Hautcharage est terminée. Le premier devis était de 850.000 € et le conseil communal a dû approuver 230.000 € supplémentaires. Le décompte final du projet s'élève à environ 1.062.000 €.

La construction de la salle des fêtes à Clemency a été estimée à 9 millions € en 2020. Au début de l'année 2023, nous avons approuvé un crédit supplémentaire de 2,8 millions et, selon les estimations de l'architecte, nous aurons probablement besoin de 650.000 € supplémentaires. Ce montant a été inscrit dans le projet de budget, mais dans la mesure où nous sommes ainsi à une augmentation inférieure à 10% du montant approuvé, nous ne devons pas faire approuver de devis supplémentaire. Nous partons donc du principe que la salle des fêtes coûtera finalement environ 12,5 millions d'euros.

Pour la construction de l'école préscolaire avec maison relais à Bascharage, nous avons commencé avec 21 millions d'euros, auxquels nous avons ajouté 2 millions d'euros au début de l'année 2023. Le montant total de 23 millions d'euros devrait maintenant suffire pour pouvoir achever le projet.

Le réaménagement du centre de Clemency, autour de la nouvelle salle des fêtes, a été estimé à 4.580.000 € en 2020. Pour l'année 2024, nous avons prévu 350.000 € supplémentaires. Si cela devait suffire, nous n'aurions pas non plus besoin d'un devis supplémentaire.

Par rapport à l'année précédente, nous partons donc aujourd'hui d'environ 2,2 millions d'euros, qui s'ajoutent aux montants déjà approuvés, pour pouvoir mener à bien ces sept projets.

En 2023, les projets suivants ont pu être achevés : le parc à Hautcharage, le « parking Schuman » à Bascharage et le pont au lieu-dit « Am Stach ». Toujours avec le budget de l'année 2023, les projets suivants devraient être achevés : l'agrandissement de la cuisine des structures d'accueil, l'auberge du « Red Rock Trail », les divers travaux sur les stations d'épuration du SIACH et du SIDERO, les travaux de voirie à Hautcharage évoqués précédemment, la rénovation des terrains de tennis à Clemency, les terrains de pétanque à Bascharage et, à l'exception de quelques factures qui doivent encore être réglées en 2024, la salle des fêtes à Clemency.

Les projets qui sont actuellement en cours de réalisation et qui n'ont pas encore été mentionnés concernent l'élargissement du pont entre le campus scolaire « Op Acker » et la « Rue de l'Ecole » à Clemency.

Venons-en maintenant aux nouveaux projets. Dans le cadre de la construction d'une nouvelle mairie, qui sera érigée sur le site de l'actuelle maison communale, les services communaux devront déménager dans d'autres locaux pour une période limitée. Dans un premier temps, nous avons prévu d'installer les services administratifs dans l'école du Centre. La transformation de ce bâtiment aurait toutefois coûté environ 1,5 million d'euros. Pour un montant total de 380.000 €, nous installons désormais nos collaborateurs dans trois bâtiments : les services administratifs quittent la mairie pour le bâtiment « 229, rue de la Résistance » tandis que les collaborateurs du Service technique seront logés dans des bureaux situés dans le hall récemment acquis auprès de la société Haeck, appelé « Hall 8 », et dans le « WaAZ ».

Nous estimons le coût de la construction de la mairie entre 25 et 30 millions d'euros. Cela comprend la création de ce que l'on appelle un « shared space » autour de la mairie. Il est prévu de construire un bâtiment sans apport d'énergie de chauffage externe. Il s'agit d'un projet d'avenir, mais la législation actuelle ne permet pas la construction d'un tel bâtiment. Nous espérons néanmoins obtenir, avec le bon vouloir des administrations compétentes, les autorisations nécessaires à la réalisation d'un tel projet pilote durable. Cela peut paraître futuriste, mais le collège des bourgmestre et échevins et les cadres supérieurs de l'administration communale ont pu visiter un projet réalisé de cette manière et se rendre compte de sa réussite.

Nous prévoyons de construire une nouvelle installation de cogénération sur le campus scolaire « Op Acker ». Le subventionnement de l'installation actuelle arrive à son terme, ce qui a incité le collège des bourgmestre et échevins à réfléchir à la manière dont nous pourrions à l'avenir chauffer de manière durable l'ensemble du campus et des bâtiments qui l'entourent. L'année prochaine, nous avons donc prévu 300.000 € pour la planification d'une nouvelle installation, dont le coût total se situe actuellement entre 1 et 2 millions d'euros, en fonction de la variante que nous choisirons.

Nous avons prévu 50.000 € comme crédit de départ pour la construction d'un marché couvert au lieu-dit « Bommerbësch ». L'idée d'offrir aux producteurs locaux et régionaux la possibilité de commercialiser leurs produits de cette manière est née à l'occasion de l'année culturelle Esch2022. Une association regroupant les différents producteurs devait ensuite être créée. Nos collègues de Dippach nous ont fait savoir que dans leur Commune aussi,

de nombreux producteurs locaux seraient intéressés par un tel hall. L'investissement maximal est de 1 million d'euros.

Pour les mesures de protection contre les inondations, nous avons d'abord inscrit 80.000 € au budget. Lors d'une première réunion avec les responsables de l'administration de gestion de l'eau et une délégation de l'université de Trèves il y a quelques mois, il a été retenu que l'on nous indiquerait fin octobre quelles mesures nous devrions prendre en tant que Commune. Malheureusement, une deuxième réunion n'a pas eu lieu à ce jour, de sorte que nous ne connaissons pas encore les détails à ce stade. Pour pouvoir néanmoins réagir à court terme, nous avons donc prévu un crédit, sans toutefois savoir à combien s'élèveront les dépenses totales. Les frais de l'étude seront intégralement remboursés par l'État.

A Hautcharage, une maison située dans la « Rue de l'Eglise » et l'ancien presbytère doivent être réaménagés à des fins de logement social. Le coût total n'est pas encore connu à l'heure actuelle. Le budget prévoit des crédits pour les études correspondantes.

Nous avons commandité une étude sur l'apaisement du trafic dans notre Commune. Comme nous ne savons toujours pas aujourd'hui si et quand la construction du contournement commencera, nous avons décidé de réfléchir à la fluidité du trafic à l'intérieur des localités et aux entrées de celles-ci. Dans les mois à venir, nous présenterons le résultat de cette étude au conseil communal et à la commission de la mobilité. Nous avons prévu 145 000 € pour l'étude et encore 150 000 € pour les premières réalisations. Le coût total dépend beaucoup de tout ce que nous voulons réaliser.

Pour les travaux de voirie de l'avenue de Luxembourg, nous avons prévu 250.000 € en 2024 pour les études. Nous estimons que les travaux pourraient commencer en 2027 et coûteraient entre 20 et 25 millions d'euros.

Après l'achèvement de la rue de l'Ecole à Clemency, la prochaine étape est la rue Bechel à Bascharage, avec un crédit de démarrage de 500.000 €. Le projet correspondant sera présenté au conseil communal l'année prochaine.

Depuis maintenant dix ans, nous planifions le réaménagement du carrefour rue Jules Hemmer et rue de la Reconnaissance Nationale. Ce projet, dont le coût est estimé à 1,6 million d'euros, est financé pour moitié par les communes de Käerjeng et de Pétange.

Au cimetière de Bascharage, a chaussée doit être réaménagée pour un montant total de 400.000 €.

150.000 € sont inscrits au budget de l'année 2024 pour le remplacement progressif des compteurs d'eau par des compteurs dits intelligents, qui peuvent être relevés à distance à tout moment. L'ensemble du projet se chiffrera en millions d'euros, sans que nous puissions toutefois en dire plus aujourd'hui.

Après que nos collaborateurs techniques aient visité un projet pilote à Esch, nous souhaitons également planifier un projet qui nous permettra de réduire durablement les coûts de chauffage et d'eau dans notre piscine scolaire. Le budget 2024 prévoit 50.000 € à cet effet. L'actuelle salle de musique de l'Harmonie Municipale de Bascharage va devoir céder la place à la construction de la nouvelle mairie. En conséquence, nous nous sommes demandé comment concevoir une salle de répétition commune pour les associations musicales de Bascharage et Hautcharage. Un premier projet a abouti à la construction d'un nouveau bâtiment pour 3,5 millions d'euros, mais celui-ci ne répondait pas aux besoins des deux associations. Nous avons alors cherché des alternatives. Dans les semaines à venir, nous allons à nouveau nous asseoir autour d'une table avec les deux associations afin de voir dans quelle direction nous allons aller. Le coût total se situera quelque part entre 500.000 € et 4 millions d'euros, mais nous penchons actuellement fortement vers la limite inférieure.

Nous souhaitons développer l'offre de classes de l'éducation précoce dans notre Commune. Le déménagement des classes préscolaires dans le nouveau bâtiment libère l'école du Centre et nous avons prévu 100.000 € pour des études qui nous montreront comment nous pouvons réaménager cette école pour les besoins de l'éducation précoce. Cette solution doit être considérée comme étant à moyen terme, car nous ne voyons pas de mouvement dans le dossier des nouvelles installations pour les services de secours depuis plusieurs années, et il n'est pas prévu que l'ancien bâtiment puisse être démolé dans les 6-8 ans à venir. Ce site se prête à une solution à long terme.

Pour la troisième des quatre phases du réaménagement de la cour de récréation « Op Acker », nous avons prévu 600.000 € dans le budget de l'année prochaine. La dernière phase, l'aménagement d'un jardin scolaire, sera probablement réalisée en collaboration avec la Maison Relais.

Le hall sportif de Clemency sera probablement encore fonctionnel pendant quelques années après la rénovation de l'installation de chauffage, de sorte que la prochaine étape sera la transformation des bâtiments scolaires de Clemency. Après la démolition de l'ancienne salle des fêtes, les classes seront installées dans une structure de conteneurs similaire à celle qui abrite l'école de musique pendant la durée des travaux. Ensuite, le bâtiment scolaire "B" sera rénové en premier, suivi du bâtiment "A", et enfin, la structure pourra être utilisée par la Maison Relais.

Comme je l'ai déjà mentionné plus tôt, on nous demande de prévoir dans la partie extraordinaire du budget de plus en plus de dépenses qui figuraient auparavant dans la partie ordinaire. Ainsi, 120.000 euros figurent désormais dans le budget extraordinaire pour le remplacement des jeux sur les différentes aires de jeux de la Commune, ainsi que 20.000 euros pour une climatisation dans le bar VIP de l'U.N. Käerjeng '97. Néanmoins, il reste toujours un bon nombre de petits projets dans le budget ordinaire : matériel divers pour les besoins de l'archiviste, distributeur automatique de billets à Clemency, rénovation de l'installation de chauffage de la maison des jeunes, remplacement de deux abris pour arrêt de bus, centralisation des lignes de fibre optique, remplacement de la porte coupe-feu et de la pompe à chaleur de l'ECO-Center, remplacement de la balustrade du pont en bois au lieu-dit « Op Acker », rénovation d'un chemin et du revêtement de protection contre les chutes sur la grande aire de jeux de Clemency, Réfection de la maison récemment acquise dans la rue du Stade à Bascharage, travaux de réparation ponctuels dans les rues Jules Hemmer et de Schouweiler, acquisition d'une nouvelle chambre froide pour la morgue de Bascharage, remplacement de l'installation de cuisine à la « Brasserie de la Gare » à Clemency, rénovation de la façade du hall sportif de Clemency, remplacement des fenêtres de toit de l'église de Bascharage. Tous ces postes se chiffrent à un total de 930.000 €.

Ensuite, je voudrais entrer un peu plus dans les détails. La participation aux frais d'exploitation du syndicat de bus TICE augmente de 800.000 € pour atteindre un peu plus de 2 millions d'euros. Ceci est justifié par l'augmentation des coûts salariaux (valeur du point, indexation, cotisations patronales) et des prix de l'énergie (électricité, gaz naturel, carburant) ainsi que par la dotation des comptes épargne-temps sur ordre du ministère de l'Intérieur. Dans les années à venir, la participation communale au TICE augmentera encore. En outre, le parc de véhicules devra être modernisé à moyen terme, ce qui se traduira par des montants énormes dans les budgets des communes. Nous devons être conscients que le réseau de bus TICE est un bien de luxe que les neuf communes membres s'offrent, car dans toutes les autres communes, à l'exception de la Ville de Luxembourg, les transports publics sont entièrement financés par l'État. Lors de la dernière réunion, il y a eu un peu de remue-ménage concernant l'embauche de deux portiers. Le syndicat TICE nous coûte 800.000 € de plus d'une année à l'autre, sans que nous y réfléchissions davantage.

Quelques relevés ont été remis aux conseillers. Le premier énumère tous les biens immobiliers que la Commune a acquis ces dernières années. Une deuxième liste concerne tous les bâtiments dont la Commune est propriétaire ou qu'elle est sur le point d'acquérir et qui sont potentiellement prévus à la location.

Une autre liste doit surtout permettre à nos nouveaux conseillers de se faire une idée de l'ensemble du personnel de la commune de Käerjeng, ou plutôt des coûts salariaux dans les différents secteurs. L'évolution de la masse salariale dans son ensemble est inquiétante. Depuis le 1er janvier 2017, il y a eu 8 adaptations indiciaires de 2,5 % chacune. L'accord salarial dans la Fonction publique ainsi que les négociations dans le cadre de la convention collective pour les travailleurs des communes du Sud ont permis d'obtenir de nouvelles augmentations. A cela s'ajoutent le recrutement de personnel supplémentaire, la revalorisation des carrières des chargés de cours de l'enseignement musical communal et l'augmentation des cotisations patronales pour la caisse de pension des fonctionnaires communaux. Chez nous, le rapport entre la masse salariale et les dépenses ordinaires n'est heureusement que d'environ 42%. Dans d'autres communes du sud, ce rapport est désormais souvent de 60%, en raison d'une autre politique du personnel. La commune de Käerjeng a une administration légère et mène une politique du personnel prudente. Dans les comptes de clôture des années 2019 - 2022, la masse salariale s'élève à 14,8 millions €, 15,6 millions €, 15,9 millions € et 16,5 millions €. Dans le budget rectifié de l'année 2023, ce montant est déjà de 19,1 millions €. La seule masse salariale des salariés à tâche manuelle augmente de 1 million d'euros en un an, sans que nous ayons toutefois recruté du personnel supplémentaire. L'ouverture prochaine d'une troisième maison relais fera passer la masse salariale du personnel éducatif de 1,9 million € en 2022 à une estimation de 3,6

millions € en 2025. La masse salariale de l'enseignement musical passera de 2,1 millions € à 2,6 millions €. Certes, l'État prend en charge une grande partie de ces dépenses, mais une partie non négligeable doit toujours être financée par la Commune.

Le tableau des équivalents temps plein montre que nous comptons 183 équivalents temps plein en 2019 et le même nombre en 2023, ce qui prouve que nous menons une politique de recrutement prudente. L'augmentation de la masse salariale n'est donc pas due à la politique du personnel de la Commune.

Je vais maintenant terminer ma présentation. Aujourd'hui, j'ai mis en lumière beaucoup de choses de manière plus détaillée que les autres années, car il me tenait à cœur de donner aux nouveaux conseillers communaux, en particulier, une vue d'ensemble de l'ensemble du document budgétaire.

Je demande aux conseillers communaux d'adresser leurs questions respectives par écrit au Service financier avant jeudi midi, afin que nos collaborateurs aient la possibilité de clarifier les réponses correspondantes avec les différents services.

Tableau récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2023		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	55.990.730,87	1.079.513,94
Total des dépenses	44.958.758,19	33.782.068,89
Boni propre à l'exercice	11.031.972,68	
Mali propre à l'exercice		32.702.554,95
Boni du compte 2022	24.896.522,01	
Mali du compte 2022		
Boni général	35.928.494,69	
Mali général		32.702.554,95
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 32.702.554,95	+ 32.702.554,95
Boni présumé fin 2023	3.225.939,74	
Mali présumé fin 2023		

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2024		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	58.573.473,53	11.737.526,00
Total des dépenses	49.330.971,14	23.803.257,18
Boni propre à l'exercice	9.242.502,39	
Mali propre à l'exercice		12.065.731,18

Boni présumé fin 2023	3.225.939,74	
Mali présumé fin 2023		
Boni général	12.468.442,13	
Mali général		12.065.731,18
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 12.065.731,18	+ 12.065.731,18
Boni définitif	402.710,95	
Mali définitif		

2.2) Office social de Käerjeng – Approbation du budget rectifié de l'exercice 2023 et du budget initial de l'exercice 2024

Michel Wolter, bourgmestre : Les budgets de l'Office social ont été approuvés à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Office social le 31 octobre 2023. Comme nous le savons, les dépenses de l'Office social sont supportées à parts égales par le ministère de la Famille et par la commune de Käerjeng en vertu de la convention existante.

Tableau Récapitulatif du Budget rectifié 2023	Montants votés par le conseil d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	1.244.835,63 €	1290,00 €
Total des dépenses	1.244.799,03 €	1290,00 €
Boni propre à l'exercice	36,60 €	
Mali propre à l'exercice		
Boni du compte de 2022	10.219,30 €	
Mali du compte de 2022		
Boni général	10.255,90 €	830.685,10 €
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 0,00 €	+ 0,00 €
Boni présumé fin 2023	10.255,90 €	830.685,10 €
Mali présumé fin 2023		

Tableau Récapitulatif du Budget 2024	Montants votés par le conseil d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	1.248.500,00 €	1200,00 €
Total des dépenses	1.248.500,00 €	1200,00 €
Boni propre à l'exercice		
Mali propre à l'exercice		
Boni présumé fin 2023	10.255,90 €	830.685,10 €
Mali présumé fin 2023		
Boni général	10.255,90 €	830.685,10 €
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 0,00 €	+ 0,00 €
Boni définitif	10.255,90 €	830.685,10 €

Approbation unanime.

3. Aménagement communal et environnement

3.1) SICONA – Approbation du programme d'action 2024

Michel Wolter, bourgmestre : Le programme d'action du SICONA, le Syndicat intercommunal pour la protection de la nature, pour l'année 2024 présente un coût pour la commune de 153.000 €. Le détail a déjà été distribué aux conseillers communaux afin que chacun puisse en prendre connaissance. Au total, les dépenses du SICONA sur le territoire de la commune de Käerjeng s'élèvent à environ 644.000 € pour l'année à venir, dont 280.000 € sont imputables à un seul projet.

Ces dernières années, la contribution de la commune de Käerjeng est restée relativement constante. Pour 2024, il y a une légère augmentation, due principalement à la hausse des coûts salariaux. J'aimerais aborder brièvement un point qui connaît un changement par rapport aux années précédentes. Depuis quelques années, il existe un projet intitulé « Natur genéissen », que le SICONA met en œuvre en collaboration avec les Maisons Relais. Nous avons décidé de ne plus gérer ce projet avec le SICONA, mais de le faire gérer par les maisons relais. Nous avons également supprimé du programme annuel les activités périscolaires proposées par le SICONA et prévu à la place un crédit équivalent pour l'organisation d'activités écologiques dans le cadre de l'enseignement primaire. L'intérêt pour les activités proposées par le SICONA n'a pas été très élevé, nous espérons donc qu'elles le seront davantage si l'organisation de ces activités est confiée au personnel enseignant.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Avant de donner un avis général, je voudrais d'abord poser deux questions. Que faut-il entendre par le projet de restauration de l'Eisch près de Grass ? Il s'agit certainement de réduire le risque d'inondation, mais aucun crédit n'est prévu à cet effet.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Cette ligne doit être lue en même temps que la suivante. Le montant inscrit de 280.000 € concerne les deux lignes.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Dans le plan d'action du SICONA, le projet « Natur genéissen » a donc été supprimé. Cependant, dans le budget communal, il y a toujours un crédit pour la formation du personnel de la Maison Relais pour ce même projet. Cela ne me semble pas cohérent.

Michel Wolter, bourgmestre : Je ne peux pas répondre à cette question de suite. Nous allons nous renseigner à ce sujet et nous apporterons la réponse lors de la réunion de la semaine prochaine.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : *Déi gréng* constatent en général que, pour la première fois, la contribution que la commune de Käerjeng investit dans le syndicat SICONA est inférieure à celle de l'année précédente, et ce malgré l'augmentation des coûts salariaux. Ce n'est pas un signe rassurant pour nous en ces temps-ci. Certes, nous saluons le fait que l'on continue d'investir dans l'action « Päiperlék », dans la protection des espèces et dans les plans de gestion. Nous sommes particulièrement heureux que toute une série d'étangs, situés pour la plupart sur des terrains privés, soient restaurés ou créés. Le SICONA a fait un bon travail de persuasion à ce sujet. Sur le coût imposant de près de 400.000 €, la commune de Käerjeng ne doit supporter que 7.600 €, car le fonds environnemental finance presque intégralement de tels projets. Il est également rassurant de savoir que l'entretien dans ces biotopes importants est également pris en charge à 90% par le fonds de l'environnement. Mais il y a aussi des points qui ne nous plaisent pas dans ce plan d'action. D'une part, nous n'apprécions pas que le projet de longue date « Natur genéissen - mir iëssen regional, bio a fair », qui avait encore été présenté lors de la manifestation « Au goût du terroir », ne soit désormais plus soutenu par la Commune et ceci après concertation avec les directeurs des maisons relais. En 2012, nous avons été l'une des premières communes à mettre en œuvre ce projet dans notre maison relais. En tant que commune, nous avons toujours été attentifs

à ce que des repas de qualité, provenant autant que possible de la production locale, soient fraîchement cuisinés pour nos enfants dans nos structures d'accueil. Nous avons donc toujours soutenu l'idée du SICONA de garantir ainsi un débouché aux producteurs locaux, à condition qu'ils produisent de manière durable et respectent des critères définis. Sans surveillance et sans contrôle, ce projet, qui a été mis en place dans nos maisons, est sur le point de mourir.

L'appel d'offres pour les repas est basé sur un cahier des charges élaboré par le SICONA, et il est très important que des contrôles réguliers soient effectués par des professionnels spécialisés tels que des nutritionnistes et des conseillers, et que la commune reçoive les résultats respectifs. Au début, le prestataire de services n'a pas toujours été aussi rigoureux, mais ces dernières années, cela a très bien fonctionné et la cuisine était parfois encore meilleure que ce que le cahier des charges exigeait. Cela nous a notamment permis d'obtenir les points nécessaires à une certification de plus de 50% lors de l'audit du Pacte Nature et de faire ainsi partie des quatre meilleures communes du pays. Comme le projet « Natur genéissen » est également soutenu par un fonds, seuls 8.000 € à peine étaient à la charge de la Commune. Si la Maison Relais doit maintenant en être responsable, je me demande si l'on dispose du personnel qualifié nécessaire pour effectuer ces contrôles. Les contributions que la Commune a reçues du Pacte Nature en raison de la certification seraient largement suffisantes pour poursuivre le projet. De cette manière, les fonds seraient investis là où ils proviennent et, pour nous, là où ils doivent être. L'ensemble du projet « Natur genéissen » repose sur la collaboration de tous les acteurs impliqués dans la maison relais. Le personnel de cuisine et le personnel éducatif sont régulièrement formés et des actions sont organisées avec les enfants. *Déi gréng* considèrent que l'arrêt de ce projet serait un grand pas en arrière.

Avec le nouveau bâtiment préscolaire avec maison relais, nous pourrions accueillir plus d'enfants pendant la journée. Nous allons engager du nouveau personnel d'encadrement et le personnel de cuisine sera également élargi. Ces mêmes personnes profiteraient immédiatement de ces formations, qui sont maintenant supprimées par le collège des bourgmestre et échevins. Jusqu'à présent, nos enfants scolarisés en valaient la peine, car ce n'est que lorsque tout le monde est au même niveau d'information que l'on peut le transmettre de manière convaincante aux enfants. La même remarque compte pour les activités écologiques pendant les après-midi sans école. Là aussi, nous ne nous réjouissons pas de cette suppression. Il y a quelques années, nous avions régulièrement des listes d'attente, car il n'était pas possible de faire participer plus de 40 enfants à une activité. A l'époque, les parents pouvaient être régulièrement informés par e-mail des activités proposées, mais avec les dispositions actuelles en matière de protection des données, ce n'est plus possible. Désormais, l'information est uniquement transmise aux enfants par le biais de dépliants, via le service scolaire communal et le corps enseignant. C'est un long chemin, et souvent les papiers se perdent et ne parviennent pas aux parents. Régulièrement, des parents se renseignent auprès du SICONA pour savoir si des activités ne sont plus organisées, car ils ne reçoivent plus d'informations. Nous pensons qu'il faudrait améliorer la communication en collaboration avec le SICONA, plutôt que de simplement décider d'arrêter les activités par manque d'intérêt. En effet, 950 € par activité peut sembler un prix exorbitant si, comme l'année dernière, seuls 14 enfants en moyenne y participent. Cependant, le SICONA doit couvrir ses frais, ce qui explique le prix moyen de 950 € pour une activité de deux heures et demie.

Je me permets de faire une petite remarque supplémentaire : une partie du « Klimateam » de la commune avait organisé quelques activités avec les enfants de la maison relais durant l'été. Quatre citoyens ont consacré plusieurs heures à la planification et à l'organisation de ces activités, auxquelles s'ajoutent les préparatifs du Service forestier. Si tout cela avait été facturé, il aurait certainement fallu facturer plus de 950 €. Le SICONA investit également beaucoup dans la préparation, le matériel et l'organisation de ses activités.

Le collège des bourgmestre et échevins a prévu un montant équivalent dans le budget, inscrit sous le poste « activités écologiques parascolaires », ce qui laisse donc entendre que ces activités doivent avoir lieu en dehors du cadre scolaire. A-t-on une idée de qui devrait s'occuper de l'organisation ? Quand je pense qu'il n'y a personne parmi le personnel enseignant pour organiser les activités de la LASEP, j'ai des doutes sur le fait que quelqu'un se porte volontaire pour ces activités. À partir de quand cela doit-il avoir lieu ? Nous trouvons triste que l'on retire cet encadrement au syndicat que nous avons cofondé, alors que l'on a encadré et sensibilisé les enfants avec beaucoup de compétence et d'expérience. Il faut savoir que le SICONA ne fait aucun profit et nous sommes sceptiques quant à la possibilité

de trouver une alternative équivalente et moins coûteuse. Et en attendant, ce sont nos enfants qui en font les frais. On aurait peut-être pu commencer par réduire les activités du SICONA et essayer autre chose en parallèle. Nous ne voulons pas soutenir cette démarche qui consiste à retirer cette compétence au SICONA sans avoir d'alternative sous la main, pas plus que la décision de ne plus participer au projet « Nature for people », qui consistait en des promenades instructives auxquelles de nombreux citoyens ont toujours participé avec enthousiasme.

Après la présentation du programme de coalition, j'avais demandé si le Pacte Nature serait maintenu, car il n'avait pas été mentionné. On m'avait rassuré en me disant qu'il s'agissait d'une omission. Mais lorsque nous constatons maintenant que, dans une période de perte dramatique de la biodiversité, tous ces points concernant l'éducation à l'environnement pour les petits et les grands sont supprimés, *déjà gréng* se posent des questions. Nous apprécions le syndicat intercommunal SICONA et son précieux travail, et nous aurions volontiers approuvé un programme qui se serait inscrit dans la continuité de ces dernières années. Malheureusement, nous nous voyons contraints de voter contre le plan d'action réduit par le collège des bourgmestre et échevins. Supprimer le projet « Natur genéissen » revient pour nous à mener une politique contre nos enfants et contre l'agriculteur luxembourgeois qui disposait ici d'un fort débouché.

Michel Wolter, bourgmestre : Je dois rectifier quelques points. Le poste budgétaire ne diminue pas, il augmente de 138.000 € à 153.000 €. 30.000 € ont été retirés du plan d'action et utilisés à d'autres endroits.

Nous avons un problème avec la rubrique « Création de biotopes », principalement avec le projet d'un montant de 280.000 €. Selon Mme Siebenaler, le projet devrait être soutenu par des subsides à hauteur de 90%, mais nous n'avons aucune garantie à ce sujet. Il n'appartient pas à la Commune de financer les investissements des particuliers et de prendre en charge l'entretien ultérieur. Nous devons donc nous assurer, dans les mois à venir, que l'État assume également les coûts de suivi.

Le principe du projet « Natur genéissen » reste inchangé. Nous supprimons simplement la coopération avec le SICONA, car nous estimons que nous pouvons gérer cela avec nos propres professionnels dans la maison relais. Cela ne change rien à la qualité des repas. Cependant, nous ne voulons plus nous laisser imposer certaines conditions, par exemple le fait de ne servir que des produits de saison. Nos collaborateurs me disent que les enfants refusent de manger des choux trois fois par semaine. Nous voulons plus de flexibilité sans remettre en question le principe en lui-même.

En ce qui concerne les activités parascolaires, je tiens à dire que de nombreux arguments peuvent être utilisés, mais il n'en reste pas moins que nous dépensons 20.000 € pour satisfaire 14 enfants. Nous imaginons que ces 20.000 € permettront de sensibiliser un maximum d'enfants à la nature et à l'environnement.

Si l'on considère l'ensemble de ces éléments, le tableau est différent de celui que vient de dresser Madame Siebenaler. Nous continuerons à contribuer à hauteur de 2 € par repas, afin que les producteurs locaux puissent commercialiser leurs marchandises selon certaines règles. Mais nous ne voulons pas nous laisser dicter avec qui nous coopérons ou non.

Mireille Duprel, échevine : Je voulais juste ajouter brièvement que le comité d'école salue l'idée et réfléchit à la manière dont ces activités pourraient être organisées à l'avenir.

Arsène Ruckert, conseiller : Y a-t-il eu des discussions préalables avec les responsables du SICONA ?

Michel Wolter, bourgmestre : Comme les années précédentes, nous avons eu un entretien avec le Monsieur Klopp du SICONA dans le cadre de la présentation du plan d'action, et nous avons déjà annoncé à ce moment-là que nous n'étions pas d'accord avec plusieurs points.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Les nombreux postes durables que l'on trouve dans le budget sont pour la plupart en rapport avec le Pacte Climat. Cependant, je n'ai rien trouvé qui est en rapport avec le Pacte Nature.

Quand je parlais de poste budgétaire en baisse, je parlais du plan d'action du SICONA, et ce poste est effectivement en baisse d'environ 15 000 € par rapport à l'année dernière.

Il est vrai qu'il y a certaines restrictions concernant les repas préparés à la maison relais. Cependant, je n'ai pas entendu dire jusqu'à présent que nous servions des choux aux enfants trois fois par semaine. Je doute que notre personnel éducatif ait les compétences professionnelles nécessaires pour effectuer les contrôles qui ont été effectués jusqu'à présent par des nutritionnistes.

Michel Wolter, bourgmestre : L'opérateur ne travaille pas seulement pour notre Commune, mais aussi pour de nombreuses communes qui ne coopèrent pas avec le SICONA. Et pourtant, ces communes obtiennent de bons résultats dans le Pacte Nature, car il n'est pas acceptable que le catalogue d'évaluation soit lié à une coopération avec le SICONA. Il doit s'agir de respecter le cahier des charges.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Nous avons cofondé le syndicat SICONA, nous en sommes membres, et le syndicat travaille pour nous sans profit, ce qui n'est pas le cas des prestataires externes. Je n'ai rien contre d'autres activités, mais si 20.000 € doivent suffire pour un total d'environ 900 enfants scolarisés, j'ai quand même quelques doutes.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous devrions maintenant passer au vote.

Approbation par 13 voix (CSV, LSAP, DP, Piraten) contre 1 (déi gréng).

4. Enseignement

4.1) École de musique – Présentation et vote sur l'organisation scolaire définitive de l'année scolaire 2023/2024

Michel Wolter, bourgmestre : En l'absence du chargé de la direction de l'école de musique, ce sera exceptionnellement moi qui présente l'organisation scolaire définitive. Monsieur Humbert m'a transmis les détails du document. Par rapport à l'organisation scolaire provisoire, les chiffres ont, comme chaque année, quelque peu évolué. Pour l'année scolaire en cours, 704 élèves sont inscrits et seront encadrés par 28 chargés de cours. Six chargés de cours ont été recrutés récemment, après le départ de quelques collaborateurs. Au total, 26.655 minutes d'enseignement sont dispensées chaque semaine.

Approbation unanime.

5. Règlements temporaires de circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

5.1) Règlement temporaire de la circulation, au croisement du boulevard J-F Kennedy entre l'avenue de Luxembourg et la rue Pierre Schütz à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 novembre 2023 délibération n°1

Approbation unanime.

5.2) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 171 et 175 avenue de Luxembourg à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 novembre 2023 délibération n°2

Approbation unanime.

6. Questions et réponses

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je voulais demander si, depuis la dernière séance, des personnes intéressées s'étaient manifestées pour occuper un poste de

représentant du conseil communal au sein du conseil d'administration de « Käerjeng hëlleft ». Je serais prête à continuer à y participer.

Michel Wolter, bourgmestre : Je poursuivrais également mon mandat, et Monsieur Cruchten occuperait alors le troisième poste.

Séance à huis clos

7. Personnel communal

7.1) Attribution d'une indemnité spéciale mensuelle de 20 points indiciaires à Madame Diane Frisch, employée communale du groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point a été traité à huis clos.

Fin de la séance : 11h15